



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reunion: retraites

Question écrite n° 39352

Texte de la question

M Andre Lajoinie proteste aupres de M le ministre des departements et territoires d'outre-mer contre l'injustice frappant les retraites des collectivites territoriales de la Reunion. Alors que ces agents beneficent au cours de leur activite, comme ceux de la fonction publique d'Etat, d'une indemnite de vie chere de 35 p 100, ils en perdent le benefice au moment de leur mise a la retraite, contrairement aux agents de l'Etat qui continuent d'en beneficier. Cette prime de vie chere corrigeant pour l'ensemble des agents publics la situation sociale et economique defavorisee de la Reunion, il est scandaleux que seuls les fonctionnaires d'Etat en retraite continuent d'en beneficier. C'est pourquoi il lui demande d'etendre immediatement le benefice de cette prime aux retraites des collectivites territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39352

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1721